

Colloque CEDH du 29 mars 2019 à l'Assemblée nationale (salle Victor Hugo)

Comment et pourquoi exécuter les arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme ?
(Souveraineté juridique et crédibilité nationale)

Co-organisé par la délégation française à l'APCE, le master 240 de l'Université Paris Dauphine et l'Association Les amis de la CEDH.

Les arrêts de la Cour EDH font de plus en plus l'objet d'une déformation médiatique. Les problèmes traités dans ces arrêts sont graves et complexes. Les commentaires en sont de plus caricaturaux sur les réseaux sociaux. Ces derniers peuvent conduire à penser aux non-spécialistes qu'ils sont décidés par un groupe de juristes apatrides (dont les Français seraient absents), motivés par des projets de déstabilisation de la société française et que le gouvernement français n'y pourrait rien.

Ce colloque se veut didactique, documentée et se place dans la perspective de la présidence française du comité des ministres du Conseil de l'Europe (mai à novembre 2019). Ne pouvant tout englober, l'équipe de préparation du colloque a décidé de mettre la lumière sur les conditions d'exécution des arrêts de la Cour EDH, aux fins de montrer que cette exécution est réalisée par le gouvernement français, avec le concours de nombreux acteurs de la société civile et de s'interroger sur la nécessité de davantage faire participer les parlementaires français à cette procédure déjà très collaborative.

Bien loin de porter atteinte à la souveraineté juridique de la France, cette procédure d'exécution des arrêts de la Cour EDH participe au renforcement de la crédibilité de notre nation dans le concert européen.

Ce colloque sera **ouvert à 14h par Mme Nicole Trisse, présidente de la délégation parlementaire française à l'APCE**. M. Jean-Luc Sauron, Conseiller d'Etat et professeur à l'université Paris-Dauphine, tracera rapidement les principales étapes du déroulement d'une affaire devant la Cour EDH.

En propos préliminaire, Mme Chloé Morin, Directrice de projets-Ipsos Global Affairs, présentera une étude une enquête sur la **perception des droits humains dans 22 pays**.

Trois tables-rondes suivront :

(1) Qui sont les acteurs administratifs et politiques de la procédure d'exécution des arrêts ? 14h30-15h30

Modérateur : Jean-Luc Sauron. Participants : Mme Merloz Florence, sous-directrice des droits de l'Homme, Direction des Affaires Juridiques, Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères ; M. SUNDBERG Fredrik, Chef de Service Ad Interim Service de l'exécution des arrêts de la CEDH.

(2) Quel rôle joue les institutions de défense des droits de l'homme dans la procédure d'exécution des arrêts ? 15h30-16h30

Modérateur : Me Patrice Spinosi, Participants : M. Thomas Dumortier, conseiller juridique à la CNCDH, Mme Jeanne Bastard, directrice des affaires juridiques de la Contrôleure des lieux de privations de liberté ;

(3) Le Parlement national doit-il être associé à l'exécution des arrêts de la Cour EDH ? 16h30-17h30

Modérateur : P-Y Leborgn', Participants : M. André Gattolin, sénateur, parlementaire français à l'APCE, M. Titus Corlatean, parlementaire roumain à l'APCE (à confirmer), M. Evangelos Venizelos, parlementaire grec à l'APCE (à confirmer).

Propos conclusifs de Mme Nathalie Loiseau, Ministre des affaires européennes (à confirmer)